



RÉGION SUD
Alpes
Maritimes

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES -
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022
Le VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 A 19H30

SALLE DES ASSOCIATIONS - COURS MASSENA - 06600 ANTIBES
(parkings conseillés : Port Vauban ou Ilette)

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL SCA

SCA :

N° SCA 33 06

Nom du représentant

N° de licence 2021-2022
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

En mon absence je donne pouvoir à :

Nom du délégué :

N° de licence 2021-2022
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

Le représentant atteste que ce dernier est bien membre de la structure N° 05 06

Effectif de la Structure (licences 2021-2022)

Nombre de voix du Club :

Signature du Représentant et cachet de la structure

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Représentant ou du délégué de la structure, le **pouvoir peut être donné au délégué d'un autre SCA uniquement (Art III.I.3 du R.I)**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je soussigné :Mreprésentant la structure. N°de la structure

Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée générale électorale du CODEP 06 de la F.F.E.S.S.M

A M.....délégué de la SCA

N° de licence du délégué
(A présenter au secrétariat de l'A.G)

Effectif du Club représenté :.....

Nombre de voix

Date

Porter obligatoirement la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »
Suivi de la signature du Représentant et cachet de la structure